

## Partir étudier à l'étranger

### Pour quelles raisons partir :

- **Vivre une expérience culturelle et personnelle enrichissante**
- **Développer ses compétences linguistiques**
- **Découvrir une nouvelle approche des disciplines et une nouvelle pédagogie**
- **Se faire des amis venus de divers horizons**
- **Gagner son indépendance**
- **Faire preuve de capacités d'adaptation**
- **Améliorer son employabilité**

### Les étapes de la préparation :

Comment préparer son projet ? Comment choisir sa destination ? Calendrier des démarches ? Comment boucler votre budget ? Autant de points à étudier de très près pour réussir votre séjour à l'étranger.

### Les possibilités de départ :

Vous pouvez partir soit à titre individuel soit dans le cadre de programmes d'échanges.

- **Partir à titre individuel (free mover)**  
Vous pouvez partir à l'étranger par vos propres moyens. Il s'agit d'une démarche personnelle.  
  
Vous devez pour cela prendre contact avec l'université dans laquelle vous souhaitez faire vos études ou vous adresser au service culturel de l'Ambassade du pays concerné pour obtenir des renseignements sur les différentes universités. Dans ce cas vous ne serez plus inscrit à l'UNS lors de votre séjour à l'étranger.  
  
Vous serez inscrit dans l'université étrangère que vous aurez choisie et serez considéré comme un étudiant de cette université, au même titre que les autres étudiants. Vous obtiendrez un diplôme de cette université. A votre retour en France, il vous appartiendra d'obtenir une équivalence.  
  
Vous ne serez pas éligible aux bourses d'aide à la mobilité réservées aux étudiants des programmes d'échanges internationaux.
- **Partir dans le cadre des programmes d'échanges pour suivre des cours dans une université étrangère.**  
Seuls les étudiants inscrits à l'UNS peuvent déposer un dossier de candidature.

### Qu'est-ce qu'un programme d'échange ?

Le séjour à l'étranger (études, stages, projet de recherche) est validé dans le cursus de/par l'université d'origine avec l'accord préalable du responsable de filière et de l'établissement d'accueil sans pouvoir prétendre à obtenir un diplôme de l'université d'accueil (sauf entente bilatérale spécifique, accord de double diplôme ou diplôme conjoint) mais en bénéficiant d'un certain nombre d'avantages :

- **dans l'université d'accueil :**  
Vous n'avez pas à payer de frais d'inscription, et vous bénéficiez en général :
  - d'un accueil particulier
  - d'une aide à la recherche d'un logement
  - de cours de langues gratuits
- **à l'UNS :**
  - Vous gardez votre statut d'étudiant et vous conservez votre bourse nationale.
  - La période d'études effectuée à l'étranger est validée à votre retour pour l'obtention du diplôme que vous préparez selon les termes inscrits dans votre contrat d'études.
  - Enfin, vous pourrez, dans la plupart des cas, bénéficier d'une aide financière à la mobilité internationale (selon conditions de ressources).

### Conditions requises : il existe deux types de mobilité

#### **Mobilité « Etudes »**

Vous pouvez partir à l'étranger pour une durée comprise entre 3 et 12 mois à partir de votre 2<sup>ème</sup> année d'études jusqu'au doctorat.

Vous pouvez partir dans le cadre d'une Licence 3, d'un Master 1, d'un Master 2 recherche ou professionnel ou d'un doctorat.

La majorité des étudiants participant à un échange sont inscrits en **3<sup>ème</sup> année de Licence**.

Vous déposez un dossier de candidature l'année avant le départ et passez par une procédure de sélection/validation à l'UNS et dans l'université d'accueil (les conditions de participation varient selon les programmes d'échanges).

**Attention :** la sélection du dossier par l'UNS ne garantit pas l'admission par l'université d'accueil à l'étranger.

**Mobilité « stage »**

Vous pouvez partir en stage à l'étranger dès la première année d'études pour une durée de 2 mois à 12 mois. La période de stage effectuée à l'étranger est encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'étudiant une convention de stage.

Les droits d'inscription étant payés dans l'université d'origine, il n'y a pas de frais de scolarité à acquitter à l'étranger.

**Comment préparer son projet ?**

Partir pour un long séjour à l'étranger, cela se prépare. Il faut compter environ un an pour préparer les grandes étapes de son projet d'études à l'étranger.

Votre première préoccupation doit être d'ordre pédagogique.

Comment ce séjour à l'étranger va-t-il s'intégrer dans votre projet d'études ?

Quel atout va-t-il représenter dans votre future recherche d'un emploi ?

**Comment choisir sa destination ?**

La Faculté des Sciences de l'UNS entretient des rapports privilégiés avec plusieurs groupes de pays (Union Européenne, Afrique du Nord, Amérique du Nord (dont le Québec et l'Ontario), Asie,...).

Pour connaître les diverses possibilités, vous devez contacter le Bureau des Relations internationales de la Faculté des Sciences (BRI Sciences).

Discutez de votre projet avec le coordonnateur de votre discipline !

Il est important d'étudier l'offre de formation des universités partenaires et d'identifier les domaines/disciplines que vous souhaitez étudier à l'étranger, tout en restant cohérent avec votre parcours universitaire.

Les disciplines que vous avez choisi d'étudier sont-elles bien enseignées dans l'université dans laquelle vous souhaitez vous rendre ?

Pour les pays de l'UE, une liste des accords ERASMUS conclus par la Faculté des Sciences avec les universités partenaires et qui concernent votre discipline est disponible auprès du Bureau des Relations Internationales.

Attention : certains accords sont ouverts uniquement à un seul niveau d'études (Licence ou Master). Vous trouverez cette information dans la liste des accords ERASMUS.

**Quelles sont les démarches ?**

Sachez que toutes les mobilités à l'étranger reposent avant tout sur une base pédagogique. Ce sont vos enseignants qui valideront pédagogiquement votre séjour à l'étranger.

Pour élaborer votre projet de départ à l'étranger en tenant compte de tous les aspects (pédagogique, budgétaire, etc.) vous devez vous préoccuper de la marche à suivre le plus tôt possible. Il vous appartient également d'assister aux réunions d'information organisées à votre intention par le BRI Sciences.

Contactez le correspondant des relations internationales de votre département d'enseignement, il est votre référent en matière de pédagogie en collaboration avec les enseignants de votre filière.

Etudiez avec lui les possibilités d'échanges en fonction des accords existants et de votre aptitude à partir.

Vous trouverez ses coordonnées dans la rubrique «**vos interlocuteurs**».

**Comment candidater et quand poser sa candidature ?**

Si vous désirez participer à un échange européen (programme ERASMUS) ou à un échange Hors Europe, vous devrez faire acte de candidature auprès du Bureau des Relations Internationales de la Faculté des Sciences.

Les dossiers de candidature pour les échanges Hors Europe ([CREPUQ](#), [ISEP](#)) et Europe (ERASMUS) sont disponibles courant novembre au Bureau des Relations Internationales.

**Dates limites de candidature :****Candidatures ERASMUS ou dans un pays de l'Union Européenne :**

Date limite de dépôt du dossier de candidature au BRI Sciences : **début février**

**Candidatures HORS EUROPE [Etats-Unis, Australie, Québec (CREPUQ)] :**

Date limite de dépôt du dossier de candidature au BRI Sciences : **début janvier**

**Attention** : vous ne serez pas autorisé à déposer un dossier pour un échange en Europe et Hors Europe.

**Comment se passe la sélection ?**

La sélection est effectuée d'abord par l'enseignant coordinateur des échanges de la filière, puis lors d'une commission interdisciplinaire réunissant les coordinateurs RI des départements d'enseignement de l'UFR Sciences.

La sélection prend en compte : votre dossier universitaire, la motivation, l'adéquation du séjour avec le cursus d'études, la hiérarchisation de vos vœux et votre niveau dans la langue d'enseignement du pays d'accueil.

Si votre candidature est acceptée, vous serez dans l'obligation de conclure avant votre départ un contrat pédagogique qui devra être signé par :

- le professeur responsable du diplôme préparé pendant l'année d'échange à l'UNS
- le professeur responsable du cursus à l'Université d'accueil.

Seul ce document permettra la validation du cursus effectué à l'étranger si vous avez réussi avec succès les examens.

**Quelle aide financière pouvez-vous solliciter ?**

Différentes aides à la mobilité existent mais elles ne couvrent pas l'ensemble des dépenses occasionnées. Le coût de la vie est très variable d'un pays à l'autre, même au sein de l'Union Européenne. Renseignez vous sur le coût de la vie dans votre ville d'accueil (logement, transports, nourriture) afin de prévoir le budget nécessaire à la totalité du séjour.

Les aides financières, allocations et bourses auxquelles vous pouvez prétendre sont pour la plupart attribuées sur critères sociaux et/ou académiques. Il convient de bien faire attention aux [critères d'attribution et/ou de sélection de ces différentes aides](#)

- Bourses Erasmus
- Bourse d'Aide à la Mobilité Internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)
- Bourse de mobilité du Conseil Régional PACA (PRAME)

Plusieurs de ces aides financières sont contingentées, et toutes sont soumises au dépôt de dossiers de candidature, et à examen par les commissions de sélection ad hoc.

**Préparation linguistique :**

Il est important de travailler la langue du pays d'accueil le plus tôt possible parce que la réussite de votre année de mobilité en dépend !

En effet, il est impératif de déjà bien connaître la langue du pays d'accueil avant votre départ car vous devrez être capable dès la rentrée de suivre des cours et de prendre des notes.

Pour cela, les [Centres de Ressources en Langues](#) vous proposent d'apprendre et de pratiquer les langues autrement. Vous y trouverez des ressources nombreuses et variées mises à votre disposition dans un environnement convivial.

Pour certaines destinations anglophones (U.S.A., Canada...), une attestation de réussite à un test linguistique sera exigée (TOEFL ou IELTS). Dans ces cas, attention aux délais d'inscription, de correction et de communication des résultats, vous en aurez besoin au moment du dépôt de votre candidature et de votre sélection.

**Pour en savoir plus :**

**Bureau des Relations Internationales (BRI Sciences)**, Petit Valrose - rez de chaussée, bureau 10 - bureau ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 17h - tél. 04 92 07 69 55 - courriel : [ri-sciences@unice.fr](mailto:ri-sciences@unice.fr)

- Cécile Sabourault, Vice-Doyenne chargée des relations internationales (permanence sur rendez-vous par email à [cecile.Sabourault@unice.fr](mailto:cecile.Sabourault@unice.fr)).

- Jeanine Di Marco, Petit Valrose, bureau 10, tél. : 04 92 07 69 55 - courriel : [ri-sciences@unice.fr](mailto:ri-sciences@unice.fr)